



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

3 février 2023

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 3 février 2023

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Gérard TACHON

Membre de droit :

- Monsieur Ivan BOUCHIER, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Capitaine Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 3 février 2023

Ordre du jour

Page

■	Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein d'une commission du SDMIS	7
R/23 – 02/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	8
R/23 – 02/02	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1 ^{er} janvier 2022 et l'état d'avancement du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024	9
R/23 – 02/03	Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023	14

Conseil d'administration

Vendredi 3 février 2023

(La séance est ouverte à 15 h 06 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. Bienvenue à ce conseil d'administration, le premier de l'année 2023, qui se tient après un certain nombre de cérémonies traditionnelles en début d'année, celle du 4 janvier pour commémorer la catastrophe de Feyzin, notre cérémonie de vœux la semaine dernière et la cérémonie de remise de médailles, le 18 janvier, par M. le préfet Pascal MAILHOS pour mettre à l'honneur les forces de secours et de sécurité intervenues lors l'incendie dramatique du 16 décembre 2022 à Vaulx-en-Velin.

Cette actualité commémorative nous invite, toutes et tous, si besoin était, à nous rappeler le prix et la valeur de l'engagement de nos sapeurs-pompiers dans les interventions du quotidien comme celles relevant de l'exceptionnel.

L'année 2023 sera également une année charnière. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de notre dernier conseil d'administration, également lors de mon discours la semaine dernière, avec des sujets de portée locale et des thématiques de portée nationale.

Sur le plan local d'abord, en 2023, nous aurons à réviser notre SACR, Schéma d'analyse de la couverture des risques. Le SACR, selon les termes du CGCT, *« dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des biens et des personnes auxquels doit faire face le SDMIS sur le territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon. Il détermine les objectifs de couverture de ces risques par le SDMIS »*.

Des groupes de travail ont ainsi été constitués, pour conduire cette révision du SACR, groupes de travail au sein desquels, et j'insiste, les élus des territoires ont et auront toute leur place. Ces groupes de travail sont en ordre de marche pour qu'avant la fin de l'année 2023 nous puissions vous proposer cette révision du SACR.

Une présentation de l'état d'avancement de ces consultations vous sera d'ailleurs proposée lors de notre réunion du conseil d'administration du mois de mars.

Sans présager des conclusions à venir de ce travail de consultation, le SACR devra prendre en compte les enjeux relatifs à l'évolution des missions du SDMIS avec le développement du SSUAP- AMU. Nous en avons discuté et échangé lors du conseil d'administration du mois de juin 2022, c'est un enjeu essentiel pour placer la victime au centre des secours que nous pouvons lui apporter et pour améliorer son confort.

Un deuxième enjeu est celui relatif à l'évolution de notre territoire. Nous l'avons déjà exprimé en conseil d'administration, notamment lorsque nous avons voté le principe d'une nouvelle caserne sur le territoire de Vaulx-en-Velin. L'évolution de notre territoire est importante sur certains secteurs, notamment celui qui couvre le Sud-Est de la métropole de Lyon et du département du Rhône entre la rive gauche du Rhône et le parc de Miribel-Jonage. C'est un secteur marqué par une forte évolution démographique, nous sommes à plus de 500 000 habitants à l'heure actuelle. Il y a également sur ce territoire une activité économique très forte et en développement, en pleine croissance.

Le troisième enjeu est relatif aux besoins spécifiques des secteurs ruraux.

2023, c'est également l'année de la préparation d'un certain nombre d'événements. Il y aura la Coupe du monde de rugby aux mois de septembre et octobre prochains, je crois que cinq ou six matchs sont prévus sur notre territoire. Il y aura également la préparation des Jeux Olympiques qui auront lieu en 2024, et évidemment la poursuite de toutes les actions engagées en faveur du volontariat et de l'engagement citoyen.

2023, c'est enfin la mise en place de six groupes de travail, avec l'un d'entre eux sur la révision du SACR, qui nous permettront de réfléchir à toutes les perspectives relatives à notre établissement, avec des thématiques structurantes pour son avenir. Nous l'évoquerons tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Ces groupes de travail ont pour ambition de nous amener à soumettre à votre approbation un accord-cadre pluriannuel d'ici la fin de l'année.

Ces groupes ont commencé à se réunir la semaine dernière. Je tiens à remercier tous les participants, les représentants de l'administration. Merci au contrôleur général et ses équipes, mais aussi aux représentants syndicaux. Je suis ravie qu'il puisse y avoir une qualité de débat au sein de ces groupes de travail. Nous nous en félicitons et vous remercions pour les contributions qui leur ont été soumises.

Je précise que les propositions qui émanent de ces groupes de travail feront l'objet de discussions complémentaires si besoin pour tenir compte des possibilités techniques, juridiques, mais également financières de notre établissement public.

J'ai également eu l'occasion, ce mercredi 1^{er} février, avec Bertrand ARTIGNY, de rencontrer toutes les organisations syndicales du SDNIS, ainsi que les représentants des sapeurs-pompiers volontaires avec Renaud PFEFFER. Il s'agit des rencontres semestrielles que j'ai souhaitées mettre en œuvre dès le début de mon mandat. Je tiens à nouveau à exprimer la qualité du dialogue social, le fait qu'il soit

constructif et basé sur la confiance. Je m'en félicite. J'espère que c'est partagé par les organisations syndicales. Et je salue les organisations syndicales ici présentes bien évidemment.

Sur le plan national, ainsi que je l'évoque régulièrement depuis un certain temps avec vous, et je n'aurai de cesse de le faire, tant cette question est primordiale et n'est pas prise en compte, le modèle économique des services d'incendie et de secours est fragilisé. Il doit être repensé. L'ensemble des décideurs doit pouvoir contribuer à la nécessaire réflexion sur l'évolution de nos services d'incendie et de secours, de notre modèle de sécurité qui tire sa force de la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels et le volontariat, mais également d'un engagement conjoint entre l'État et les collectivités territoriales, tant sur le plan financier que sur le plan de la gouvernance, monsieur le préfet.

Le rapport de l'inspection générale de l'administration sur le financement des services d'incendie et de secours dont je vous parlais en décembre dernier vient enfin d'être publié sur le site internet de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Peut-être que certains d'entre vous en ont pris connaissance. Nous vous avons posé sur table une synthèse de ce rapport qui ne fait que confirmer les inquiétudes que nous avons pu exprimer depuis l'été dernier, en septembre 2022, avec M. le président du département du Rhône, M. le président de la métropole et M. le vice-président représentant les communes et EPCI du département du Rhône.

Ce rapport pose un constat clair, et s'il ne fallait retenir qu'un seul paragraphe, c'est celui que je vais citer, car il me semble important et il résume bien la situation :

« A moyen terme, les exigences de renouvellement du matériel et du bâtiment, des besoins supplémentaires liés aux risques engendrés notamment par le dérèglement climatique et la sursollicitation

en secours à personne annonce une situation financière difficile, les pistes d'économies paraissant limitées. La difficulté à maintenir le recours au volontariat mettrait en péril les équilibres qui, vingt ans après la départementalisation, ont trouvé une légitimité fragile. »

Afin que le SDMIS prenne toute sa place dans ce débat et demeure force de proposition, j'ai souhaité que nous recevions prochainement M. André ACCARY, président de la commission SDIS au sein de l'ADF. Une rencontre doit être fixée pour exprimer de nouveau (nous l'avons déjà fait avec le président du département) nos attentes, nos inquiétudes et proposer nos pistes de réflexion.

Nous avons également, avec M. le directeur, obtenu que le SDMIS fasse partie des services d'incendie et de secours qui seront entendus par la mission Falco dont vous avez certainement entendu parler. C'est une mission confiée par M. le président de la République à M. Hubert FALCO.

Je n'oublie pas non plus les autres présidents et directeurs de SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est que j'ai rencontrés le 7 décembre dernier. Ils partagent mon inquiétude, le même constat concernant le nécessaire travail de réflexion prospective piloté par l'État, avec les élus locaux, pour imaginer les évolutions nécessaires du système de sécurité civile français.

J'aurai l'occasion, chers collègues, de revenir vers vous dans les semaines et les mois prochains pour vous tenir informés de l'avancée de ces réflexions, rencontres et travaux.

Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, monsieur le président du département, monsieur le préfet, souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Non, vous avez tout dit, madame la présidente.

Monsieur le préfet BOUCHIER.- Et fort bien ! Il y a un vrai sujet de réflexion à mener.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Monsieur le vice-président Renaud PFEFFER ?

Monsieur PFEFFER.- Non.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous dire un mot ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous vous proposerons en fin de séance la présentation de deux documents remis sur table, en plus de la synthèse du rapport de l'IGA dont vient de parler madame la présidente : un premier document concerne un exercice européen de sécurité civile, qui aura lieu à la fin du mois de février, début mars, sur l'agglomération lyonnaise, et le second est une synthèse sur la thématique des secours et soins d'urgence aux personnes, le bilan sur l'année 2022, pour que vous ayez des repères clairs.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le directeur.

- Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein d'une commission du SDMIS

Madame KHELIFI.- Puisque la CAP SPP de catégorie C a désormais un membre supplémentaire parmi les représentants du personnel, suite aux élections professionnelles du 8 décembre dernier, il nous faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres du conseil d'administration.

Pour ce faire, je propose de désigner M. GUILLOTEAU en tant que titulaire à la CAP C, et M. PORTIER comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Non)*

C'est une désignation, nous ne votons pas.

R/23 – 02/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Ce bureau a eu lieu le 20 janvier dernier, monsieur le directeur, voulez-vous nous en faire un compte rendu, s'il vous plaît ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Le 20 janvier, le bureau a examiné quatre dossiers :

Le premier était relatif à une procédure de marché public qui concernait des prestations de nettoyage pour certains de nos bâtiments, trois sites, en appel d'offres ouvert pour un marché de deux ans (reconductible deux fois un an) avec une fourchette minimale de 750 000 €, maximale de 1,50 M€, montant annuel, pour l'ensemble des lots.

Le deuxième était l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la société par actions simplifiées Lyon Ingénierie Projets qui travaille au profit d'universités et des hospices civils de Lyon sur des thématiques de projets de recherche autour de la santé. Cela nous permet d'intégrer des consortiums pour répondre à des appels à projet qui nous permettent de faire subventionner une partie des équipements que nous pourrions avoir à acquérir. Nous avons déjà travaillé avec eux.

Le troisième concernait une convention entre l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et le SDMIS relative au prélèvement d'échantillons d'air ambiant lors de situations accidentelles pour la période 2023-2027. Cela s'inscrit dans le retour d'expérience de ce qui s'était passé à Lubrizol, nos collègues de Seine-Maritime ont aussi cette convention avec ATMO. C'est un dispositif qui nous permet d'engager des prélèvements d'air et d'avoir une capacité à analyser en situation

d'urgence, dans le cadre d'événements où le sujet de la toxicité des fumées se pose pour la protection des populations. Cela nous permet d'avoir un outil de réponse pour proposer des orientations aux autorités.

Le dernier rapport examiné était une convention pour effectuer des échanges de données numériques entre Lyon Métropole Habitat et le SDMIS. Il s'agit de données sur la compréhension de la conception des bâtiments, de l'aménagement urbain, qui visent aussi à renforcer notre capacité à signaler un certain nombre d'endroits où on peut proposer des améliorations, des évolutions.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le directeur. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous le soumettons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/23 – 02/02 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1^{er} janvier 2022 et l'état d'avancement du plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024

Madame KHELIFI.- L'an dernier, à l'instar de ce qui se pratique dans les collectivités locales, j'avais souhaité qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes puisse vous être présenté, chaque année, préalablement au DOB.

Aujourd'hui, nous présentons le second rapport annuel qui dresse un état des lieux assez complet et qui contribuera, cette année encore, à diffuser une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes, et à lutter contre les discriminations et les inégalités au sein de notre établissement public.

Monsieur le contrôleur général, je vous remercie de bien vouloir nous présenter le rapport annuel qui a été remis sur table aux membres du conseil d'administration.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je vous invite à ouvrir ce rapport. Sur la première page, vous avez l'état des lieux au 1^{er} janvier 2022 de la répartition des différents personnels au sein du SDMIS, soit 6 641 personnels : 1 230 sapeurs-pompiers professionnels, 5 070 sapeurs-pompiers volontaires et 341 personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Vous avez ensuite la répartition des postes ouverts et des postes pourvus au 1^{er} janvier 2021, au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

Ce que l'on peut dire, c'est que sur le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, nous sommes 1 286 à l'effectif au 1^{er} janvier 2023, pour 1 290 postes ouverts. Pour les personnels administratifs et techniques, nous observons une forme d'érosion qui traduit les tensions que nous avons sur certaines filières où nous avons du mal à recruter pour certains métiers.

(Page 6) Un zoom sur la population des sapeurs-pompiers professionnels : 1 230 au 1^{er} janvier 2022 dont 64 femmes, soit 5,2 % de l'effectif professionnel contre 4,8 % au 1^{er} janvier 2021. Cette variation est peu significative et n'intègre pas les actions de recrutement opérées en 2022 puisque les promotions de sapeurs-pompiers professionnels qui ont été recrutés et qui viennent soit de finir l'instruction soit qui sont en cours d'instruction, sont des collèges, pour le premier, de 36 personnels dont 12 femmes, et pour le second, de 41 personnels dont 12 femmes. Nous aurons une évolution nette.

S'agissant des responsabilités confiées aux femmes, nous avons 18 femmes officiers contre 15 en 2021, 17 femmes sous-officiers

comme en 2021, et 29 femmes sapeurs et caporaux et ce sera bien plus l'année prochaine.

(Page 7) Vous observez une vraie différence d'ancienneté et de moyenne d'âge entre la population féminine et la population masculine, puisque l'arrivée de la féminisation est beaucoup plus récente. La moyenne d'ancienneté des femmes qui servent au SDMIS est de 6,2 ans contre 16,3 ans pour les hommes, et la moyenne d'âge de pratiquement 32 ans pour les femmes et d'un peu plus de 41 ans pour les hommes.

(Page 8) Sur la petite échelle qui se séquence en années, nous observons qu'avant 1999, il n'y avait pas de femmes officiers, il y en a eu 7 sur la période 2000-2015 et 11 recrutées depuis 2016.

Pour les femmes sous-officiers, caporaux et sapeurs, nous en avons 3 avant 1999, 12 ont été recrutées entre 2000 et 2015 et 31 entre 2016 et le 1^{er} janvier 2022. Nous voyons bien la variation sur la pyramide des âges des contingents qui illustre la féminisation récente.

(Page 12) Nous enregistrons 5 070 sapeurs-pompiers volontaires dont 1 136 femmes. Nous avons un niveau d'engagement de 33 % qui est stable depuis plusieurs années. Plus du tiers de nos recrues volontaires sont des femmes. Le contingent de nos sapeurs-pompiers volontaires est constitué de 22,5 % de femmes contre 21,1 % au 1^{er} janvier 2021, soit un recrutement très significatif.

Sur les postes à responsabilité, nous avons 172 femmes officiers au sein de la population volontaire, 121 femmes sous-officier et 842 femmes sapeurs et caporaux. Parmi nos femmes officiers, nous avons plusieurs femmes chefs de centre.

La moyenne d'âge, pour les sapeurs-pompiers volontaires, est de 33 ans contre plus de 40 ans pour les sapeurs-pompiers professionnels.

(Page 14) Avant 1999, la féminisation était très faible : 6 femmes officiers, 15 femmes sous-officiers, caporaux ou sapeurs. De 2000 à 2015, 97 femmes officiers, 308 femmes non-officier. Sur la période 2016-2022, 70 femmes officiers, 640 non-officiers. On note une augmentation significative de la féminisation. C'est une politique inscrite depuis plusieurs années. Nous retrouvons ces éléments illustrés par la pyramide des âges.

(Page 18) Pour la population des personnels administratifs, techniques et spécialisés, sur les 341 PATS, nous avons 182 femmes, soit 53,4 % de la population des PATS. La sociologie est très différente entre la filière administrative et sociale et la filière technique : la première est féminisée à hauteur de 90 %, la seconde à hauteur de 17 %. La différence est marquée.

(Page 21) En termes de salaires, on ne peut pas dire qu'il y a des inégalités hommes-femmes qui seraient dues à une politique différente, ce sont les grilles indiciaires qui fixent le niveau de rémunération. La filière administrative a quand même un niveau de rémunération inférieur à celui de la filière technique, la différence de rémunération observée est plutôt liée au fait qu'il y a beaucoup plus de femmes sur la filière administrative. Nous avons aussi des filières un peu plus jeunes et donc des femmes en début de grille.

Je laisse la parole à la colonelle Laetitia DIDIER pour faire le point sur les différentes actions réalisées en 2022 et celles que nous allons entreprendre en 2023.

Madame KHELIFI.- En dehors de cette photographie de la situation au 1^{er} janvier 2022, nous avons en effet voté, le 8 mars 2022, à l'unanimité je vous le rappelle, un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au SDMIS, pour la période 2022/2024. La colonelle Laetitia DIDIER est chargée de piloter ce plan. Colonelle, vous avez la parole.

Colonelle DIDIER.- Le plan d'actions comporte 44 actions, nous en avons priorisé 15 pour 2022, qui seront suivies par 18 sur l'année 2023.

Les temps forts de 2022 étaient essentiellement axés sur des actions autour de la maternité et la parentalité, qui ont vu la mise en place d'une cellule de suivi au sein de la direction des ressources humaines pour accompagner nos personnels féminins pendant leur maternité, mais également la parution d'un guide sur la parentalité pour accompagner aussi nos collègues masculins.

Sur les actions davantage portées par la direction des moyens matériels, nous avons travaillé à l'acquisition d'effets vestimentaires pour les personnels féminins. Dans chaque projet, nous prenons en compte la mixité de nos équipes à travers un travail sur l'adaptation des vestiaires à la fois pour les personnels féminins et les personnels masculins, mais aussi pour les jeunes sapeurs-pompiers qui font partie de ces structures.

Nous avons travaillé également sur les dispositifs de signalement. Le SDMIS s'est doté de procédures en interne. Aujourd'hui, nous bénéficions du concours du CDG69 pour proposer à nos personnels qui le souhaitent un dispositif de signalement externe par le biais d'une plateforme sur laquelle ils peuvent déposer un signalement, et qui nous revient après analyse par les experts du centre de gestion, pour que nous puissions mener à bien les actions et retrouver une situation sereine.

Nous continuons à porter un effort, en matière de communication, sur la richesse et la diversité de nos effectifs de façon plus globale.

Les 15 actions réalisées en 2022 se poursuivront par 18 autres sur l'année 2023, centrées sur la diffusion de la culture « C'est quoi le harcèlement ? », « C'est quoi le sexisme ? », la ligne rouge à ne

pas franchir. Nous travaillerons à imprégner les personnels de notre établissement public sur ces thématiques.

Nous serons certainement accompagnés par un cabinet extérieur pour obtenir des résultats rapidement et de façon efficace.

Nous travaillons aussi sur l'intégration de nos personnels sapeurs-pompiers. C'est la première fois pour le SDMIS qu'une formation d'intégration qui vient de se terminer comprenne 12 personnels féminins, et qu'une autre qui a débuté en janvier comprenne aussi 12 autres candidates et intégreront notre établissement dans quelques semaines.

Nous travaillons aussi à comprendre et à mieux identifier les raisons des départs, que ce soit ceux des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires ou des personnels administratifs, pour imaginer des leviers à mettre en place pour les fidéliser à notre établissement.

Madame KHELIFI.- Merci, colonelle. Ce rapport a été soumis également au comité social territorial hier, il a reçu un avis favorable.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (*Non*)

Ce rapport n'est pas soumis au vote, c'est une présentation.

R/23 – 02/03 Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Lors de notre conseil d'administration du 21 octobre 2022, nous avons inscrit à notre ordre du jour un document, le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2023, qui point 3 éléments :

- le contexte économique marqué par une crise énergétique et une flambée des prix ;
- les mesures nationales intervenues au cours de l'année 2022 en faveur du pouvoir d'achat ;
- la capacité des banques à accompagner le SDMIS dans ses projets d'investissement.

Nous avons commencé à évoquer le budget 2023 dans ce rapport au mois d'octobre dernier, puisque c'est une obligation pour notre conseil d'administration, mais également au sein des assemblées délibérantes des collectivités locales.

Pour ce DOB, si le contexte économique reste incertain, et encore marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, l'économie française pourrait toutefois renouer avec une croissance plus soutenue en 2024, avec une situation plus favorable qu'avant la crise Covid en termes d'emploi, mais un ratio d'endettement fortement dégradé.

Du côté des collectivités territoriales, le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et la loi de finances 2023 comportent des dispositions qui affecteront les budgets de nos contributeurs, des collectivités locales, dont principalement :

- la suppression de la CVAE dont vous avez pu certainement échanger au sein de vos conseils, aussi bien au conseil de la métropole qu'au conseil départemental que dans vos conseils municipaux ;
- la participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques par le plafonnement à l'inflation, minorée de 0,5 point, de leurs dépenses de fonctionnement.

Aussi, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 ont été réalisées avec la plus grande prudence, mais des ajustements

devront être faits en cours d'année, éventuellement au mois de septembre-octobre, compte tenu des incertitudes économiques.

Concernant notre établissement public, nos orientations budgétaires traduiront les engagements du plan d'action en faveur de la transition écologique que nous avons adopté lors de notre conseil d'administration du 24 juin dernier. Les investissements prévus dans ce cadre permettront, entre autres, l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, le déploiement de panneaux photovoltaïques et l'acquisition de véhicules dotés de motorisation décarbonée, de façon à ce que notre établissement s'inscrive plus largement dans notre volonté de développer une culture d'établissement en matière de transition écologique.

Par ailleurs, ainsi que je l'évoquai en ouverture de notre réunion, nous avons souhaité que soient constitués en 2023 six groupes de travail pour évoquer les thématiques structurantes du SDMIS dans les prochaines années.

Ces six groupes de travail portent sur les thématiques suivantes :

- l'organisation du travail au sein du SDMIS, que ce soit pour les sapeurs-pompiers professionnels ou pour les PATS ;
- l'attractivité de notre établissement avec les parcours qualifiants, les sujets de fidélisation et de pouvoir d'achat des personnels salariés ;
- les effectifs, la fidélisation et le management des sapeurs-pompiers volontaires ;
- la révision du SACR ;
- les enjeux de formation et la construction de la compétence avec le SSUAP-AMU ;
- l'adhésion du personnel à l'identité du SDMIS.

Ces groupes de travail ne sont pas là par hasard, nous en avons décidé avec M. le directeur à la suite des rencontres avec les organisations syndicales et au vu de la conjoncture économique, tant au

niveau local que national. Toutes ces thématiques seront structurantes pour les années à venir. Ce sont les thématiques sur lesquelles nous travaillerons en 2023.

De ces groupes de travail émaneront des propositions qui feront l'objet de discussions complémentaires si besoin pour tenir compte des possibilités techniques, financières, juridiques, de notre établissement, et permettront d'aboutir à un accord-cadre pluriannuel qui sera présenté au conseil d'administration de décembre 2023.

Ainsi, cette année 2023 sera une année charnière consacrée à la préparation de ces dossiers structurants qui devraient aboutir avant la fin de l'année à :

- la conduite d'un dialogue social constructif, dans le cadre de ces groupes de travail, afin d'aboutir à cet accord-cadre pluriannuel ;
- l'évolution du financement de notre modèle de sécurité civile dont le travail de réflexion doit être engagé au plan national, et qui pourra être alimenté localement par des éléments d'analyse qui pourraient figurer dans le rapport de la chambre régionale des comptes qui est en train de se finaliser, portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du SDMIS ;
- la révision du SACR.

Pour conclure, et dans l'attente de mesurer les éventuels impacts budgétaires de ces dossiers à partir de 2024, le SDMIS s'attachera en 2023 à réaliser ses missions opérationnelles en ayant recours à une juste dépense.

Madame MASSARDIER, je vous laisse nous présenter l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses pour cet exercice 2023.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Après ces grandes lignes directrices, je vais vous donner quelques éléments chiffrés qui structureront le projet de budget primitif 2023.

Concernant la section de fonctionnement, le montant prévisionnel des dépenses pourrait s'élever à 170,50 M€, c'est une hausse de 6 % par rapport à l'an dernier. Cette hausse repose notamment sur :

- la hausse du coût de l'énergie à hauteur de 5 M€ ;
- la hausse des dépenses de personnel estimée à 3,50 M€ ;
- la nécessaire couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 1,50 M€.

Concernant l'achat de gaz et d'électricité, nous avons bénéficié de tarifs favorables jusqu'à échéance de nos marchés le 31 décembre 2022. Au renouvellement de ces marchés, nous avons fait le choix d'adhérer à la campagne d'achat initiée par le réseau des acheteurs hospitaliers. Les résultats de leur consultation ont été connus en toute fin d'année 2022, il en résulte une augmentation du coût de l'électricité de 260 %, soit 2,60 M€, et du coût du gaz de 230 %, soit 1,40 M€.

Les efforts entrepris pour contenir les autres charges à caractère général vont se poursuivre, mais les révisions annuelles de prix applicables aux marchés, combinées aux demandes de modification de contrat formulées par nos fournisseurs vont inévitablement conduire à une augmentation mécanique du coût des dépenses de fonctionnement, directement liée aux effets de l'inflation.

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec les dépenses à hauteur de 170,50 M€. Elles sont constituées en majeure partie des contributions des collectivités territoriales.

Pour mémoire, je vous rappelle que les contributions ont été réévaluées en décembre pour que l'impact de l'augmentation du point d'indice et de la revalorisation de l'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires soit couvert par les collectivités territoriales.

En complément de ces contributions, les recettes sont composées :

- des recettes liées aux ressources humaines pour 2,50 M€ : il s'agit pour une large part du reversement de la part salariale des chèques-déjeuners, ainsi que du remboursement des personnels mis à disposition d'autres tiers publics ;

- des recettes perçues pour les prestations facturées par le SDMIS à hauteur de 2,30 M€ : cela recouvre les interventions pour les carences ambulancières, les dépannages d'ascenseurs ou sur les autoroutes notamment ;

- de la participation de l'ordre de 1 M€ du département du Rhône et de la métropole de Lyon pour l'entretien et la maintenance de leurs véhicules.

Comme les années passées, le SDMIS procédera à la reprise anticipée de ces résultats de l'ordre de 7 M€ afin de générer des recettes immédiatement disponibles lors du budget primitif 2023.

Je passe à la section d'investissement.

Les dépenses s'établiraient à 33,30 M€.

Alors même que les recettes de fonctionnement ne permettent plus de dégager d'autofinancement, le montant initialement prévu pour la mise en œuvre de la PPI a été diminué de 5 M€, passant de 23 M€ à 18 M€. Ces 18 M€ seront dépensés de la manière suivante :

- 5 M€ pour les opérations immobilières ;
- 4,50 M€ pour les systèmes d'information ;

- 4,50 M€ pour les acquisitions de véhicules ;
- 4 M€ pour les matériels et les effets d'habillement.

Concernant les autres dépenses d'investissement, elles augmentent fortement sous l'effet combiné de l'inflation et de l'augmentation de notre stock de dettes.

Le coût du bail emphytéotique administratif augmente de plus de 6 % du fait de l'indexation partielle du loyer à l'indice du coût de la construction, lequel a enregistré une hausse de plus de 8 % au troisième trimestre 2022. Les dépenses liées au BEA passeraient de 6 M€ à 6,40 M€.

Concernant le remboursement du capital de la dette, il augmente lui aussi de plus de 14 % du fait de l'emprunt contracté en 2022, ce qui porte le montant de capital annuel à rembourser à plus de 4 M€.

Les autres recettes d'investissement se répartiront entre :

- la dotation aux amortissements à hauteur de 13,90 M€ ;
- le fonds de compensation de la TVA estimé à 2,90 M€.

Voici pour les grandes lignes du budget 2023 qui vous sera présenté le 17 mars prochain.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Les chiffres qui viennent d'être évoqués posent le décor de ce qui nous attend pour le budget 2023, un budget duquel nous ne dégageons pas de recettes qui nous permettent un autofinancement. Nous aurons vraisemblablement 5 M€ en moins en dépenses d'investissement. Avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui seront également importantes, ce DOB permet de planter le décor d'un budget qui ne se voudra pas forcément rassurant.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Nous aurons l'occasion d'y revenir avec le vote du budget lors du conseil d'administration du 17 mars. Je sou mets ce rapport sur le débat d'orientations budgétaires aux voix. Il s'agit de voter sur le principe de la présentation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je souhaitais en profiter pour vous présenter notre nouveau payeur départemental, madame Delphine FREJAT, qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2023. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Je laisse la parole au contrôleur général pour nous présenter les deux communications mises sur table en début de séance.

Contrôleur général CLAVAUD.- Je commencerai par l'exercice MODEX.

C'est un exercice qui aura lieu sur l'agglomération lyonnaise du 27 février au 3 mars 2023. Vous trouverez dans la fiche qui vous a été remise, des éléments qui vous rappellent ce qu'est le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU). Il a été créé en 2001. C'est une forme de pacte d'entraide entre les 27 pays de l'Union européenne et 8 pays tiers dans le cadre de « modules » préformatés sur un certain nombre de thématiques.

(Page 2) Ce dispositif a notamment été activé durant l'été 2022, en France, en Gironde, où cinq détachements européens ont été déployés, des avions, mais aussi des moyens directs avec des mobilisations de sapeurs-pompiers qui sont venus en colonnes de renfort, notamment des Allemands, des Polonais, comme nous pouvons nous-mêmes détacher nos renforts (l'été précédent, la France était allée en Grèce).

La demande est exprimée par l'Union européenne, puisqu'il y a un principe d'entraînement de ces modules pour qu'ils puissent être

opérationnels. Régulièrement, à travers ce programme d'exercices MODEX, on teste la capacité à se mobiliser, à se déployer et à rejoindre un théâtre d'opération.

L'Union européenne définit un programme d'exercices, c'est relayé au niveau national par la direction générale de la sécurité civile qui a mandaté l'école d'application de la sécurité civile (ECASC) à Valabre, et elle nous a sollicités. Nous effectuons cet exercice pour le compte de la France dans le cadre de ce dispositif national.

L'exercice testera en conditions réelles les capacités des détachements à pouvoir se projeter et à être autonomes sur un théâtre d'opération étranger, et à s'insérer dans un dispositif de secours international au profit de la France puisque, du 27 février au 3 mars, 160 participants et encadrants, qui viennent d'Allemagne, d'Italie, de République tchèque, de Roumanie et de Turquie, seront reçus dans le Rhône dans le cadre d'une thématique qui concerne le risque technologique.

Nous serons sur un sujet qui concerne notre territoire. Nous travaillerons sur huit sites : Rhonatrans, la gare de triage de Badan, la raffinerie Total, Solvay, l'école VeAgro Sup, notre école départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers à Saint-Priest où se dérouleront des phases d'entraînement, le pont de Vernaison et la base vie à Montagny. Les modules sont autonomes, un camp de base est établi. Ce sont des dispositifs qui vivent et fonctionnent H24. On gère les rotations des équipes.

C'est un survol assez rapide de ce que sera cet exercice, mais il me semblait important que vous soyez sensibilisés à ce qui se passera. Nos équipes sont fortement mobilisées. Nous aurons une couverture médiatique de l'événement.

La manœuvre dure jour et nuit, il y a une animation continue. Nous en profiterons pour acculturer nos équipes à ces environnements de gros renforts internationaux. Il est important que nous nous intégrions dans cette agilité pour comprendre comment on organise une opération de dimension internationale.

Le mécanisme européen de protection civile s'apparente à l'OTAN, nous avons un cadre d'organisation et de réponse partagé sur des standards internationaux.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer à la deuxième communication, un sujet important, qui représente 80 % de la charge opérationnelle : les secours et soins d'urgence aux personnes et l'aide médicale d'urgence.

Les appels sont reçus soit sur la plateforme 112/18 soit sur le CRRA 15 par le biais d'un questionnement et d'algorithmes décisionnels qui sont les mêmes, que ce soit au SAMU ou chez nous, qui permettent de classer l'appel en situation d'urgence vitale détectée : si la réponse est oui, cela bascule sur l'engagement, si la réponse est non, il y a un approfondissement par le biais de la régulation qui peut solliciter d'autres acteurs, avec éventuellement la possibilité que ce soit requalifié en urgence vitale.

De la même façon, quand nous recevons un appel, nous pouvons ne pas détecter d'urgence vitale et nous le rebasculons sur le CRRA 15. Ce n'est pas parce que l'appel arrive sur le 112/18 qu'il se transformera en départ des sapeurs-pompiers.

Il est intéressant de situer cette différenciation : 96 683 appels se sont traduits par un engagement de départs réflexes, un peu plus de 58 000 sont arrivés sur le 18 et un peu plus de 38 000 par le biais du CRRA 15.

Quand l'urgence vitale n'a pas été détectée, cela a donné lieu à 3 400 requalifications par le CRRA 15 en urgence vitale.

(Page 2) A travers les histogrammes, de 2018 à 2022, vous retrouvez la stratification sur le volume d'activité. Quand nous disons que nous avons repris en 2022 une activité légèrement supérieure à l'activité de référence, cela se voit très clairement : 96 683 opérations de secours contre 91 193 en 2018. Nous constatons l'impact du Covid-19 qui s'est traduit par une baisse assez marquée, notamment en 2020.

La proportion relative entre ce qui est déclenché par le 18 ou par le 15 évolue peu, on a même un peu plus de déclenchements qui proviennent du CRRA 15. Au niveau du CTA/CODIS, nos personnels ne sont pas à la « chasse aux opérations » où l'on essaie de faire sortir de plus en plus, l'enjeu est la maîtrise de ce volume opérationnel.

Lorsque les situations ne sont pas détectées comme présentant un caractère d'urgence vitale, ce volume n'augmente pas beaucoup, que ce soit en termes de carence ou de requalification, cela reste des chiffres assez cohérents et compatibles, toute chose égale par ailleurs, parce que, globalement, ce volume d'activité augmente et c'est aussi lié au vieillissement de la population. Un certain nombre d'éléments sociétaux l'expliquent.

C'est ce que disait madame la présidente tout à l'heure, dans la synthèse du rapport de l'IGA, vous verrez que c'est un élément extrêmement dimensionnant des tensions que nous pouvons observer ou être amenés à connaître. Le secours d'urgence à personne peut aussi mettre très fortement en tension nos centres, notamment nos centres de sapeurs-pompiers volontaires puisqu'un sapeur-pompier volontaire ne peut pas quitter plusieurs fois par jour son employeur pour faire des opérations de secours.

C'est tout un modèle qui est dans une évolution assez complexe, qu'il convient de réinterroger, mais nous sommes sur une structure mécaniquement haussière et ce sont des enjeux sociétaux, ce ne sont pas que des aspects locaux.

Au niveau local, par le biais de la convention que nous avons avec les Hospices Civils de Lyon, nous avons déployé un certain nombre de mesures et nous essayons de limiter ce recours aux sapeurs-pompiers.

(Page 4) Si je zoome sur les 96 683 interventions où l'urgence vitale a été détectée à l'appel, vous retrouvez la nature de la réponse en fonction de la qualification de l'appel : soit une ambulance seule, soit une ambulance avec un équipage, c'est-à-dire avec nos médecins ou un infirmier protocolé qui peut se retrouver aussi au départ, avec éventuellement, sur décision du SAMU, l'envoi d'un SMUR. Ce sont les opérations de secours dites SSUAP-AMU, c'est le gros contingent, plus de 88 000 interventions, auxquels on ajoute les presque 8 000 interventions pour accident de la circulation.

On aura aussi 455 missions SSUAP/AMU dans le cadre de l'incendie, lorsque de personnes sont intoxiquées, brûlées, et 266 interventions pour des opérations diverses. L'intervention diverse, ce n'est pas simplement la petite intervention du chat dans un arbre, cela peut être des fuites de produits chimiques. Les situations nécessitent rarement une médicalisation. En revanche, tout ce qui sera intervention en milieu industriel pour du risque technologique d'ampleur peut nécessiter une médicalisation.

La dernière planche fait état des actions de maîtrise. Nous vous avons indiqué la dernière fois que nous nous engageons dans une expérimentation où nous mettons un officier au sein même du CRRA 15 pour discriminer, éviter que le recours à nos moyens, lorsque les interventions s'empilent, devienne systématique. C'est un élément de

fluidité, un dispositif que nous devons améliorer. Nous avons une grande vigilance encore, mais la mission n'est pas que d'éviter les carences, c'est aussi de beaucoup améliorer la fluidité dans la coordination entre le CTA/CODIS et le service d'accès au soin, faciliter les échanges.

Cette mission nouvelle, qui n'est pas encore toujours totalement comprise de nos équipes, est ce que j'appellerais le syndrome du déminage réussi : quand on réussit l'opération, pour tous les autres, on a l'impression qu'il ne s'est rien passé. Celui qui a fait le déminage sait que s'il ne l'avait pas fait, cela aurait été bien pire.

C'est un nouveau métier, un nouveau travail, nous avons objectivé tout cela. Ce sont des pistes intéressantes de coopération. Nous sommes conscients qu'il reste des choses à faire, nous sommes encore dans une phase de stabilisation, de recherche de sens, de formation, d'accompagnement. Ce sont des pistes où le renforcement de la coopération permettra d'améliorer la prise en charge des victimes et d'éviter parfois le recours à des moyens.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le directeur. Y a-t-il des questions ?

Monsieur GIRARD.- Une question diverse. Je vais endosser le rôle du politiquement incorrect, je le fais en conscience. Je précise que c'est sans esprit de polémique, sans aucune coloration politique et sans ouvrir le débat, mais je voulais poser une question sur ce qui est fait par rapport à la notion de réintégration des sapeurs-pompiers suspendus au regard de ce qui a été fait dans l'ensemble des pays du monde, à savoir la réintégration. Ce que vivent ces sapeurs-pompiers est d'une rare violence. Que fait-on aujourd'hui ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce cas s'inscrit dans la droite ligne de ce qui est fait pour les personnels soignants. La loi, à laquelle nous répondons pour la suspension de nos personnels non

vaccinés concerne, au SDMIS, deux sapeurs-pompiers professionnels. Nous avons un peu plus de sapeurs-pompiers volontaires.

L'état actuel de la loi fait qu'il n'est pas possible de les réintégrer. Nous l'avons évoqué avec les organisations syndicales dans le cadre des échanges qu'évoquait tout à l'heure madame la présidente, nous n'avons pas non plus la possibilité de les affecter sur d'autres types de mission.

En l'état actuel des choses, la loi est ce qu'elle est, il n'y aura pas d'évolution. Nous ne sommes pas sur une loi spécifique pour les sapeurs-pompiers, mais sur une loi globale pour les soignants.

Madame KHELIFI.- Je répète ce que j'ai dit aux organisations syndicales : nous respectons la loi tout simplement. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas réintégrer ces sapeurs-pompiers.

Monsieur GIRARD.- Je ne dirais pas qu'il ne faut pas respecter la loi, mais cela vaudrait la peine d'avoir une réflexion et de porter le sujet, ce n'est pas neutre. Nous parlons de choses qui ont une incidence assez violente sur la vie de personnes, on pourrait dire que les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas rémunérés, ce n'est pas leur problème, il n'empêche que ce sont des gens qui ont une volonté de servir. On a parlé tout à l'heure du MODEX, on sait ce qui s'est passé, on est allé chercher des gens à l'extérieur qui eux n'étaient pas soumis à la loi française et qui n'étaient pas vaccinés pour autant, qui sont intervenus à la place de sapeurs-pompiers qui aujourd'hui ne peuvent pas le faire.

Certes, on peut parler de la loi, nous avons tous plus ou moins cherché à faire évoluer une loi, remonter un souci et prendre la défense de gens qui peuvent subir des choses qui ne sont pas obligatoirement justes au regard de ce qui se passe dans le monde entier.

Monsieur GUILLOTEAU.- Être sapeur-pompier, ce sont des droits et des devoirs, c'est respecter la loi et, pour un des deux, ce n'est pas en faire un fonds de commerce en termes de communication, et encore moins de cracher à la tête des élus.

Madame KHELIFI.- Merci. D'autres questions ou remarques ?

M. le préfet BOUCHIER.- J'avais une question sur les 2 415 carences dont je croyais me rappeler que l'objectif était tendanciellement d'essayer difficilement de les réduire. On est passé de 2 845 en 2021 à 2 415 en 2022, ce qui est déjà une bonne évolution, mais y a-t-il des difficultés pour y arriver ? C'est un sujet difficile.

Madame KHELIFI.- Le cadre légal a évolué avec l'augmentation du tarif de la carence ambulancière, ce qui explique peut-être le passage de 2 845 à 2 415.

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous sommes en train de cerner les choses de très près, c'est un sujet éminemment sensible. C'est à corréler avec la révision de la garde ambulancière. Il y a eu un redécoupage et une réaffectation des moyens, cela a été mis en place le 1^{er} juillet 2022. Cela ne fait que six mois, il est encore compliqué de dégager des grandes tendances.

Avec ces actions combinées, nous espérons faire baisser ce nombre de carences. L'objectif est que cela diminue, mais nous avons engagé plusieurs leviers d'action, c'est encore un peu prématuré entre la hausse structurelle de la sollicitation de l'activité et la répartition au titre des différentes mesures, pour vous dire que la bataille s'annonce plutôt favorablement ou que tel ou tel levier est en ce moment très efficace.

Si je compare le volume de 96 000 sollicitations en 2022 et de 91 000 en 2018, nous avons 3 230 carences en 2018, 2 415 en 2022, nous sommes plutôt sur quelque chose qui semble nous indiquer qu'il y

a des mesures qui limitent les carences, mais c'est encore un peu tôt pour l'affirmer.

J'en profite pour vous signaler, car j'ai oublié de vous le dire dans ma présentation précédente que, sur l'exercice MODEX, nous avons des fonds européens. Ce ne sont pas les finances du SDMIS qui organisent l'exercice, ce n'est pas au détriment du fonctionnement des secours, nous avons une subvention pour l'organiser.

Madame KHELIFI.- Merci pour cette précision monsieur le contrôleur général. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? *(Non)*

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne fin de journée et à remercier tous les participants à ce conseil d'administration pour leur présence. Je vous rappelle que nos prochaines réunions sont prévues le vendredi 17 mars 2023 et le vendredi 30 juin 2023.

(La séance est levée à 16 h 14)

Zémorda KHELIFI
Présidente



